

Avenant portant modification de l'arrêté de composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L241-5 à L241-11 et R241-24 à R241-34 ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public dénommé « Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Garonne » du 14 février 2006 et l'arrêté du 14 février 2006 portant approbation de ladite convention ;

Vu l'arrêté du Conseil Départemental du 10 février 2022 ;

Vu l'arrêté de composition des membres de la CDAPH en date du 4 mars 2022 ;

Vu les candidatures reçues par les différentes structures concernées ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Garonne et du Directeur Général des services du département de la Haute-Garonne ;

Arrêtent :

Art. 1^{er} : La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Garonne est composée comme suit :

❖ SONT DESIGNÉS PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR REPRÉSENTER LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE :

Titulaire : Mme Christine COURADE

- **1^{er} suppléant** : Direction générale déléguée Autonomie Personnes Agées Personnes en situation de handicap – la Directrice de la Maison départementale des Personnes Handicapées ou son représentant ;
- **2^{ème} suppléant** : Direction générale déléguée Autonomie Personnes Agées Personnes en situation de handicap – Direction Accompagnement par les établissements et les services des PA-PH – La Directrice ou son représentant ;
- **3^{ème} suppléant** : Direction générale déléguée Autonomie Personnes Agées Personnes en situation de handicap - Direction Séniors et Personnes en situation de Handicap– La Directrice ou son représentant

Titulaire : M. Alain GABRIELI

- **1^{er} suppléant** : Direction générale déléguée Autonomie Personnes Agées Personnes en situation de handicap – Un représentant de la Direction Séniors et Personnes en situation de Handicap -
- **2^{ème} suppléant** : Direction générale déléguée Autonomie Personnes Agées Personnes en situation de handicap – Un représentant de la Direction Accompagnement par les établissements et les services des PA-PH ;

- 3^{ème} suppléant : Un représentant de la Direction générale déléguée Autonomie Personnes Agées Personnes en situation de handicap

Titulaire : Mme Zohra EL KOUACHERI

- 1^{er} suppléant : Direction générale déléguée Territoires Action Sociale de Proximité -_Direction Territoriale des Solidarités - Un chef de service autonomie ou son représentant ;
- 2^{ème} suppléant : Direction générale déléguée Territoires Action Sociale de Proximité – un représentant de la Direction Enfance et Famille ;
- 3^{ème} suppléant : Direction générale déléguée Autonomie Personnes Agées Personnes en situation de handicap - Un représentant.de la direction.

Titulaire : Mme Florence SIORAT

- 1^{er} suppléant : Direction générale déléguée Autonomie Personnes Agées, Personnes en situation de handicap- Un représentant de la Direction Accompagnement par les établissements et des services PA-PH ;
- 2^{ème} suppléant : Direction générale déléguée Autonomie Personnes Agées Personnes en situation de handicap – Un représentant de la Direction Pilotage et ressources autonomie –
- 3^{ème} suppléant : Direction générale déléguée Autonomie Personnes Agées Personnes en situation de handicap - Un représentant.de la direction.

❖ **SONT NOMMES POUR REPRESENTER L'ETAT :**

- Le Directeur Départemental de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la protection des populations ou son représentant,
- Le Directeur régional de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ou son représentant,
- Le Directeur Académique des services de l'éducation nationale, Directeur des services départementaux de l'éducation nationale ou son représentant,
- Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant.

❖ **SONT PROPOSES PAR LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL DES SOLIDARITES ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS, PARMIS LES PERSONNES PRESENTEES PAR CES ORGANISMES :**

Titulaire : Mme Nadine HERRERO, Caisse Primaire d'Assurance Maladie

- 1^{er} suppléant : M. Sylvain LOUMAGNE, Mutualité Sociale Agricole ;
- 2^{ème} suppléant : M. Thierry GRANIER, Caisse Primaire d'Assurance Maladie ;
- 3^{ème} suppléant : Mme Aurélie LEVEZOU, Mutualité Sociale Agricole.

Titulaire : Mme Valérie LEONARD, Caisse d'Allocations Familiales

❖ **SONT PROPOSES PAR LE DIRECTEUR REGIONAL DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES POUR REPRESENTER LES ORGANISATIONS SYNDICALES, D'UNE PART PARMIS LES PERSONNES PRESENTEES PAR LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES D'EMPLOYEURS LES PLUS REPRESENTATIVES, D'AUTRE PART PARMIS LES PERSONNES PRESENTEES PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES ET DE FONCTIONNAIRES LES PLUS REPRESENTATIVES :**

- *Au titre des organisations professionnelles d'employeurs :*

Titulaire : M. Pierre-Michel GACHET, MEDEF

- 1^{er} suppléant : M. Laurent CARRERE, CGPME 31 ;
- 2^{ème} suppléant : M. Alain GEORGET, UNAPL ;
- 3^{ème} suppléant : Mme Sophie ROQUES CGPME 31.

- *Au titre des organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires :*

Titulaire : M. Jean-Pierre PLAISANCE, CGT

- 1^{er} suppléant : M. Cyril DUMAGE, CFDT ;
- 2^{ème} suppléant : M. Jean-Michel GUEBLE, FO ;
- 3^{ème} suppléant : Mme Eliane LEBEL, CFE-CGC.

❖ **SONT PROPOSES PAR LE DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE, DIRECTEUR DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE POUR REPRESENTER LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES :**

Titulaire : Mme Muriel QUARANTA NICAISE, FCPE

- 1^{er} suppléant : M. Philippe WOJTOWICZ, FCPE ;
- 2^{ème} suppléant : Mme Isabelle MOISAN, FCPE
- 3^{ème} suppléant : Mme Elisabeth LE SUEUR, FCPE.

❖ **SONT PROPOSES PAR LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL DES SOLIDARITES ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS, POUR REPRESENTER LES ASSOCIATIONS DE PERSONNES HANDICAPEES ET LEURS FAMILLES :**

- Collège 1 : « Handicaps moteurs »

Titulaire : Mme Marie DESPOUY, Association des Paralysés de France (APF)

- 1^{er} suppléant : Mme Catherine COUSERGUE, Groupement pour l'insertion des personnes Handicapées (GIHP) ;
- 2^{ème} suppléant : M. Georget BORDIER, Association Départementale des Infirmes Moteurs (ADIM) ;
- 3^{ème} suppléant : Mme Marie José CABAL, (GIHP).

- Collège 2 : « Handicaps sensoriels et troubles de la communication »

Titulaire : Mme Christiane ARNAUD, Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles et déficients visuels (ANPEA)

- 1^{er} suppléant : Mme Sandrine LARAN, Association Amis Plégiques ;
- 2^{ème} suppléant : Mme Héléne RITOUX, Association Valentin Haüy (AVH) ;
- 3^{ème} suppléant : Mme Anne-Marie DUCLOS, Association pour la Promotion des Intellectuels Handicapés Moteurs ou Sensoriels (APIHMS).

- Collège 3 : « Handicaps cognitifs »

Titulaire : Mme Michèle CHARNAY, Association des Parents d'Enfants DYSlexiques 31 (APEDYS Midi Pyrénées)

- 1^{er} suppléant : Mme Michèle CAUBERE, Association Avenir Dysphasie (AAD) ;
- 2^{ème} suppléant : Mme Laetitia BRANCIARD Association APEDYS ;

- 3^{ème} suppléant : M. Alain DEMANGE, Association Dyspraxies France Dys (DFD 31)

- Collège 4 : « Handicap mental »

Titulaire : Mme Christine TEISSEIRE, Association Agir avec Amls, Parents et Professionnels pour les personnes en situation de handicap de Haute-Garonne (AGAPEI 31) ;

- 1^{er} suppléant : Mme MAGNE Claire, Trisomie 21 ;
- 2^{ème} suppléant : Mme Nicole LAVIGNE, (AGAPEI 31) ;
- 3^{ème} suppléant : Mme Marie-Thérèse LE HOUARNO, Trisomie 21.

- Collège 5 : « Troubles de santé invalidants »

Titulaire : Mme Odile MAURIN, Association Handi social

- 1^{er} suppléant : Mme Francette DESCLINE, Association Française contre les Myopathies (AFM)
- 2^{ème} suppléant : M. Jérôme PELISSIER Association Handi social ;
- 3^{ème} suppléant : M. Johann CHAULET- Association Handi Social

- Collège 6 : « Polyhandicapés »

Titulaire : M. Jean Pierre CLAMENS, Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés (FNATH 31)

- 1^{er} suppléant : M. Nicolas BARON, Association des Familles de Traumatisés Crâniens (AFTC) ;
- 2^{ème} suppléant : Mme Virginie BALICCO, Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés (FNATH 31) ;
- 3^{ème} suppléant : Mme Marie-Cécile MILLORD, Association Dominique.

- Collège 7 : « Handicaps psychique et autisme »

Titulaire : Mme Sabine IGLESIAS, Union nationale de familles et amis de personnes malades et /ou handicapées psychiques (UNAFAM)

- 1^{er} suppléant : Mme Florence PEZOUS, Association Autisme 31 ;
- 2^{ème} suppléant : Mme Josiane DALLE Association Autisme 31 ;
- 3^{ème} suppléant : Mme Françoise BLATCHE, Association La Maison des Epilepsies

❖ SONT DESIGNES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETE ET DE L'AUTONOMIE (CDCA) :

Titulaire : M. Jean-Louis AGARD, Sésame Autisme Midi-Pyrénées

- 1^{er} suppléant : Mme Karine ROUTABOUL, Sésame Autisme Midi-Pyrénées ;
- 2^{ème} suppléant : Mme Cathy CAILLAUD, Sésame Autisme Midi-Pyrénées ;
- 3^{ème} suppléant : Mme Marie-Christine GOURDRE, Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).

❖ SONT DESIGNES POUR REPRESENTER LES ORGANISMES GESTIONNAIRES D'ETABLISSEMENTS OU DE SERVICES POUR PERSONNES HANDICAPEES :

- Sur proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail des solidarités :

Titulaire : M. Guy MERENS, Association Régionale de Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte (ARSEAA)

- 1^{er} suppléant : M. Pierre PEYRANNE, Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP) ;
- 2^{ème} suppléant : Mme Sophie CAUQUIL (ARSEAA) ;
- 3^{ème} suppléant : M. Joël AVIRAGNET, ADPEP.

- Sur proposition du Président du Conseil Départemental :

Titulaire : Mme LAVALADE Anne, association « Carpe Diem Premium »

- 1^{er} suppléant : Mme Marie-Cécile DAUGER, Association Agir, Soigner, Eduquer, Insérer (ASEI) ;
- 2^{ème} suppléant : M. Christophe FERRE, Association pour adultes et jeunes handicapés (AJH);
- 3^{ème} suppléant : Mme Alice BEAURAIN Directrice adjointe Route Nouvelle.

Art. 2 :

L'arrêté du 4 mars 2022 modifié, fixant la composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées, est abrogé.

Art. 3 :

Le Secrétaire général de la Préfecture, le Directeur général des services du département de la Haute-Garonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Garonne et au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, le 30.06.2022

Le Préfet de la région Occitanie

Préfet de la Haute-Garonne

Etienne GUYOT

Le Président du Conseil Départemental

de la Haute-Garonne

Georges MERIC

Maryse VEZAT-BARONIA

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,

La Vice-Présidente chargée de l'Aménagement
et du développement des territoires et de la Prospective

